



## Fin de mission\_délai de prévenance

Par LDU62, le 04/07/2024 à 08:45

Bjr,

Salarié depuis 7 ans au sein d'un SSII, je suis actuellement en mission chez un client et ce depuis le 08/01/2024

Il m'a récemment été annoncé par mon manager et par téléphone que ledit client souhaitait mettre un terme à la mission.

### Plusieurs questions:

- Existe-t-il un délai de **prévenance** minimum (*Pr moi, 1 mois à partir de l'annonce*) entre la date d'annonce et la date effective de fin de mission? Et est-ce que je dois en être informé par courriel ou autres avec mention des dates fixées?

- Quid de l'après-mission: est-ce que je serai de facto placé en APLD ou l'intercontrat est-il redevenu la "norme"? (Post-COVID).

Dans l'attente de vous lire, CDT.